

Département	Meurthe et Moselle
Arrondissement	NANCY
Canton	SEICHAMPS

COMMUNE de SEICHAMPS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Lundi 1er février 2010

NOMBRE

de conseillers en exercice

29

de présents

25

de votants

28

L'an deux mil dix, le lundi premier février, le Conseil Municipal de la Commune de SEICHAMPS étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri CHANUT

Etaient présents : MM. CHANUT, CHARPENTIER, COCHE, BRZAKOVIC, INGRET, EGLOFFE, SCHNEIDER, GARCIA, CLERC, BOICHE, KLOUTZ, GRANJON, LECOMTE, GUILLAUME, KEINERKNECHT
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, REVOL, AGOSTINI, DIONNET, LANUEL, DIART, FABBRI, WOLFARTH

Etait excusée : Mme MAISTRE

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à
:

Mme KRIER à M. GUILLAUME
Mme LEMINEUR à Mme LANUEL
Mme PANIS à M. GRANJON

A l'unanimité, Monsieur Daniel GUILLAUME a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Rapporteur : **Patrick COCHE**

OBJET

Groupement de commandes concernant les marchés de fournitures de matériels et logiciels informatiques : passation et signature des marchés

N° 05/2010

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 janvier 2010. Cet acte est rendu exécutoire par transmission en préfecture le 2 février 2010 et affichage en Mairie le 3 février 2010.

**Le Maire,
Henri CHANUT**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des marchés publics issu du décret n° 2006-975 en date du 1^{er} août 2006, et notamment son article 8,
Vu la proposition de la Communauté Urbaine du Grand Nancy relative à la désignation du Grand Nancy comme coordonnateur du groupement de commandes pour l'achat des matériels, logiciels et prestations informatiques,
Considérant l'intérêt pour la commune de Seichamps d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat des matériels, logiciels et prestations informatiques,
Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat des matériels, logiciels et prestations informatiques,

Vu l'adhésion de la Ville de Seichamps à ce groupement de commandes par délibération n°25/2009 en date du 18 mai 2009,

Vu l'allotissement défini pour l'appel d'offres conduit par le coordonnateur du groupement :

Configuration de base :

Lot n°1 : Fourniture de postes informatiques, d'accessoires et de prestations d'installation

Lot n°2 : Fourniture de logiciels bureautique

Lot n°3 : Fourniture d'imprimantes et de traceurs

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir au terme de la procédure d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme.

LE MAIRE,
Henri CHANUT